

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Jean Paccaud afin de respecter les règles sanitaires en vigueur en raison de l'épidémie de covid-19, sous la présidence de M. Guy GAUDRY, Maire

Présents : M. Guy GAUDRY, M. Didier MARCEAUX, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Yves DESSAUGE, Mme Nadège LAGRUE, Mme Sylvie BICHARD, M. Jérôme BOUILLOUX, M. Antoine COHIER, Mme Maryse COLAS, Mme Stéphanie COLLARD, Mme Gisèle CORNIER, M. Patrice DEMAIZIERE, Mme Marie-Laure GABON, Mme Sylvie GENRET, M. Madjid KHALED, M. François REMOND, M. Pascal VOLAND

Etaient absents excusés : Mme Martine GAUTHIER, M. Benjamin PASCAL

Pouvoirs : 2 (de Mme GAUTHIER à Mme ROSSIGNOL, M. PASCAL à M. VOLAND)

Secrétaire de séance : M. Madjid KHALED

Date de la convocation : 11 mai 2021

Date d'affichage des délibérations : 20 mai 2021

En raison du contexte sanitaire, après avoir fait l'appel, le maire soumet immédiatement la question du huis-clos au vote du conseil municipal. Le huis clos est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le PV de la séance du 08 avril 2021 est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est ensuite examiné.

CC SAONE DOUBS BRESSE APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS en date du 30 MARS 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts visant :

- d'une part à modifier la rédaction de la compétence développement économique en ajoutant le paragraphe suivant à la compétence de promotion du tourisme : « sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ».
- d'autre part à ajouter la compétence facultative "d'autorité organisatrice de la mobilité définie à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports conformément à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019".

CC SAONE DOUBS BRESSE AVIS SUR LE PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de pacte de gouvernance validé par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse du 30 mars 2021.

ONF - PROGRAMMATION DES TRAVAUX FORESTIERS 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à l'ONF l'établissement d'un devis pour les travaux suivants :

- cloisonnement sylvicole maintenance mécanisée parcelle 109.a – 1.28 ha
- dégagement manuel de plantation parcelle 109.a – 1.28 ha
- cloisonnement d'exploitation ouverture mécanisée parcelle 4.u – 2.06 ha
- cloisonnement d'exploitation ouverture mécanisée parcelle 5.u – 2.11 ha
- cloisonnement d'exploitation ouverture mécanisée parcelle 6.u – 1.87 ha
- cloisonnement d'exploitation ouverture mécanisée parcelle 7.u – 2.08 ha
- travaux d'entretien de piste/sommière de la Voullaine – reprofilage de la plateforme – 0.35 km

Les travaux connexes d'infrastructures : création de passages busés – sommière de la Voullaine – 2 U seront réalisés par les employés communaux.

CHENIL COMMUNAL – TARIFS AU 1^{er} JUIN 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la participation des propriétaires à la prise en charge de leur animal est fixée comme suit à partir du 1^{er} juin 2021 :

- Une participation forfaitaire de 15 € sera demandée à tout propriétaire dont l'animal est pris en charge au chenil communal.

- Une participation de 10 € par jour sera également demandée pour chaque jour supplémentaire de présence de l'animal dans le chenil.

AVENANT N° 2 – CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES - PROLONGATION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence permettant à la commune d'être autorité organisatrice de second rang pour les transports scolaires du 1^{er} degré (lignes 21550 et 21551). La convention passée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté est prorogée d'un an, soit jusqu'au 15 août 2022.

CONVENTION AVEC LA SAUR POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DU MATERIEL DE PROTECTION INCENDIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien du matériel de protection incendie à intervenir entre la commune et la SAUR pour une durée de 8 ans à partir du 1^{er} juin 2021. Le prix du contrôle par poteau est fixé à 47 € HT ou 42,30 € HT en cas d'impossibilité de faire le contrôle débit/pression les années de sécheresse. Une indexation est prévue une fois par an. Le nombre de poteaux recensés au 1^{er} janvier 2021 est de 43.

ECLAIRAGE PUBLIC

Bien que la modification des conditions d'éclairage nocturne relève des pouvoirs de police du maire, le maire souhaite avoir l'accord du conseil municipal sur les modifications envisagées, à savoir la coupure de l'éclairage public dans le bourg entre 23 H 00 et 5 H 00, comme cela se pratique actuellement dans les hameaux.

Cette décision relève d'une part de la protection du ciel nocturne et d'autre part d'économies d'énergie.

M. Yves DESSAUGE, adjoint au maire délégué à l'éclairage public, présente quelques éléments financiers : le coût de l'éclairage public est d'environ 16 000 € par an. Le coût des points d'éclairage du bourg fonctionnant actuellement toute la nuit est de l'ordre de 10 000 € par an et pourrait être diminué d'environ 4 à 5 000 € par an.

Le conseil, à l'unanimité, décide

- d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit ;
- donne délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'EP, et dont la publicité en sera faite le plus largement possible.

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Sur proposition du maire, la révision du fonctionnement et des tarifs des droits de place est confiée à la commission des finances pour un vote prochain en conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L'INSTALLATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du bourg côté Route de Chalon dont le coût est estimé à 2 160 € HT
- sollicite une subvention de 40 %, soit 864€, auprès du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre du produit des amendes de police.
- AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer tout document et tout marché nécessaire à la réalisation du projet.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

▪ Remerciements pour les subventions 2021 de la part des associations et organismes suivants : Comité des Fêtes, Ecomusée, Ligue contre le Cancer/Comité de Saône et Loire, Centre Georges François Leclerc, Vie Libre, France Adot 71, Les Restaurants du Cœur, Association Valentin Haüy, Comité FNACA de St Martin en Bresse, Comité d'Entente des Anciens Combattants UF et ACPG de St martin en Bresse et sa région, APF France Handicap, CFA Autun, Ecole maternelle, L'Age d'Or l'âge Doubs.

▪ Bureau de vote des dimanches 20 et 27 juin 2021 :

La constitution des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin prochain est arrêtée entre les conseillers municipaux, qui en raison du double scrutin doivent être tous présents.

- Ecoles : les travaux de la salle RASED suite au dégât des eaux sont terminés, les locaux pourront être réoccupés prochainement.
- Travaux : le maire liste différents travaux qui ont été réalisés :
 - pose des barrières et marquage au sol route de Guerfand
 - arrachage des lierres sur le mur du cimetière pour laisser les murs propres
 - aménagements sur le parking du terrain de tennis
 - plantation des fleurs : remerciements à la commission du fleurissement qui a procédé aux plantations avec la participation d'une bénévole du CCAS. 955 plants ont été achetés auxquels s'ajoutent quelques semis réalisés par le service technique.
- Projet Ages et Vie : Mme ROSSIGNOL rend compte de l'avancement du dossier d'installation de 2 maisons de 8 chambres à destination des personnes âgées vers le collège. Une bande de terrain en bordure de cosne restera propriété de la commune afin de permettre des interventions sur le réseau d'assainissement en cas de besoin.
- CC Saône Doubs Bresse/voirie : Le programme de voirie 2021 de la Communauté de Communes a été arrêté. Sur St Martin, seront refaites la route de la Bruyère et la route du bois de la Vendue (Grande rue). La pose d'enrobé est également prévue rue du bois de Bépraux, rue des Maréchaux et rue du Fouis.
- Agence Technique Départementale/assainissement : le maire rend compte de la visite du Directeur de l'Agence Technique Départementale. Un chargé de mission sera désigné rapidement afin de travailler à la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise du réseau d'assainissement rue du bourg. Le dossier de demande de subvention doit être déposé avant la fin de l'année auprès de l'Agence de l'Eau.
- Collecte déchets ménagers : Pour rappel, le ramassage des ordures ménagères est avancé au samedi 22 mai en raison du lundi de Pentecôte férié.
- Ecomusée/lancement de la saison : Une réunion à destination de tous les bénévoles intéressés par le fonctionnement de l'antenne de Perrigny est prévue le LUNDI 14 JUIN 2021 à 19 H 00 au Foyer Rural.
- Vaccination des personnes de plus de 75 ans : Mmes ROSSIGNOL, BICHARD, GENRET, CORNIER et GAUTHIER ont contacté les 143 personnes de plus de 75 ans afin de faire le point sur leur vaccination. Toutes les personnes sont vaccinées, seule une douzaine d'entre elles ne le sont pas par choix personnel.
- Boulangerie de St Martin : Le maire informe le conseil que M. Mathieu SECULA, boulanger, a obtenu la 2e place au concours de la meilleure baguette de tradition de Bourgogne. M. Antonin DUFOUR, apprenti, a obtenu le 1^{er} prix du concours du meilleur croissant au beurre de Bourgogne.
- BILAN d'une année de fonctionnement du conseil municipal : après une année effective de mandat, le maire fait le point sur le travail effectué malgré un contexte sanitaire difficile et des contraintes très importantes.

Il note qu'au cours de cette année écoulée, ont été menés à bien :

- la mise à jour des formations du personnel technique (caces, certificats phyto sanitaire)
- la mise en place des contrôles des matériels (mini-pelle...)
- la reprise de tous les contrôles obligatoires (bâtiments, électricité, gaz, chauffage, jeux, installations sportives, jeux de la cour de l'école...) tout en réalisant une économie annuelle de l'ordre de 1 500 €.
- Le changement du site internet, la mise en place d'Illiwap en lien avec le panneau d'affichage
- Le contrôle de consommation d'eau qui a permis de corriger une erreur de près de 3 000 € suite à un changement de compteur
- Reprise des abonnements téléphoniques ; changement de la téléphonie de la mairie et de la téléphonie mobile des services techniques
- Création de la commission bibliothèque permettant des échanges intéressants et constructifs entre les bénévoles de la bibliothèque et les élus communaux.

Ont été réalisés pendant l'année :

- Achat du bâtiment de l'ancienne agence bancaire
- Fin du chantier d'assainissement
- Travaux route de Guerfand

- Travaux salle Jean Paccaud
- Aménagement du parking des terrains de tennis
- Fin des travaux des vestiaires du stade de la Maltière
- Parking RD 35
- Reprise des trottoirs rue de la République (aménagement passage piétons et entrée future boulangerie)
- Aménagement de la zone de stockage communale aux Quarts
- Reprise des sépultures en terrain commun au cimetière
- Fleurissement
- Résolution du problème de fils téléphoniques ORANGE à Perrigny

Il remercie les commissions et les conseillers qui, malgré les conditions particulières imposées par la pandémie, se sont investis dans l'ensemble des réalisations.

Il remercie également les adjoints pour leur très grand investissement au quotidien dans la gestion de la commune.

Il remercie enfin les personnels techniques pour le travail réalisé, l'ensemble des personnels pour leur adaptation aux conditions imposées par la crise sanitaire. Mention particulière au personnel administratif pour le travail effectué et les changements imposés par la nouvelle équipe.

La séance est levée à 22 h 45. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.